

L'autorité de Louise de Marillac ¹

Le 29 novembre 1633; Louise de Marillac accueille dans sa maison quelques-unes des paysannes qui travaillent dans les Confréries de la Charité de Paris. C'est le début de la Compagnie des Filles de la Charité. Comment Louise de Marillac va-t-elle exercer sa fonction de responsable de cette nouvelle Communauté, comment assume-t-elle l'autorité dont elle se trouve investie ?

Les présupposés

Pour étudier et comprendre la fonction d'autorité, deux points demandent précision : le projet et la connaissance de soi.

Un projet précis

Etre responsable d'un groupe, être chargé de l'éduquer, de le faire progresser, suppose de savoir où l'on désire le mener, d'être au clair sur le but poursuivi.

Le projet de la nouvelle communauté est clairement défini par Louise de Marillac. Elle l'a soumis à Monsieur Vincent de Paul qui le commente dans les premières conférences faites aux Filles de la Charité.

Les Filles sont assemblées pour servir les pauvres. Ce service se veut « une suite du Christ », mais dans une forme de vie nouvelle pour l'époque : des laïques, consacrées à Dieu, non cloîtrées; cet état implique une vie spirituelle soutenue par la prière.

Les Sœurs se veulent servantes des pauvres, elles auront à accepter de partager la vie de pauvreté de leurs Maîtres.

La vie en communauté fraternelle qu'elles choisissent sera tout à la fois lieu de témoignage de la Charité du Christ et lieu de soutien et de formation.

Dans ces lettres, Louise de Marillac, selon les besoins, rappellera tel ou tel aspect de ce projet, mettant souvent l'accent sur les attitudes indispensables pour le bien vivre : l'attitude d'humilité, source de vérité sur soi et sur les autres, le respect des personnes quelles que soient leur dégradation et leurs réactions, une grande compassion pour les souffrances endurées du fait de la misère, de la maladie, etc.

Une connaissance de soi

Pour mener à bien une fonction d'autorité, la personne doit aussi se connaître avec ses richesses et ses manques. Si non, elle risque d'imputer à autrui ses propres erreurs, ou de croire trop rapidement au succès de ses interventions.

Une relation facile et agréable

Lors de ses multiples rencontres avec les Dames de la Charité, Louise de Marillac a pu prendre conscience de sa facilité de relation avec les uns et les autres, et découvrir que son dynamisme était source d'enthousiasme pour beaucoup. Elle pourra s'appuyer sur cette richesse de son tempérament.

Mais elle sera amenée à découvrir que ce qui était vrai avec les Dames (originaires de la bourgeoisie et de la noblesse), ne sera pas toujours évident avec les Filles (originaires de la paysannerie) : la différence de culture sera, parfois, source d'incompréhension.

Un tempérament vif et exigeant

Louise est douée d'un tempérament vif. D'emblée, elle voit les situations, discerne ce qui est bien et mal, et rapidement envisage les modifications à apporter pour rectifier les erreurs et combler les manques (les comptes-rendus de ses visites aux Confréries sont très éloquents sur ce point).

¹ Session formation des enseignants vincentiens - 2002

Mais elle découvrira vite que sa fermeté et sa rapidité peuvent susciter des réactions d'opposition. Vincent de Paul lui apprendra à patienter, à laisser du temps aux personnes et aux situations pour mûrir. Le paysan connaît la nécessité de toute germination.

Une tendance à la culpabilisation

Louise sait aussi qu'elle est habitée par une tendance à la culpabilisation. Elle se sent coupable si les choses ne vont pas comme elle le voudrait.

La maladie de son mari a été pour elle source de déséquilibre, la nonchalance de son fils dans les études la tourmente beaucoup. Elle vit mal lorsque les Sœurs n'entrent pas pleinement dans le projet de la Compagnie. Elle se persuade très vite qu'elle en est responsable et s'imagine qu'elle est inapte à remplir sa fonction d'autorité.

Grâce à Vincent de Paul à qui elle se confie, elle apprendra à surmonter les difficultés, à accepter l'échec et à reconnaître qu'il peut être source de progrès.

La mise en application du projet

Les nombreuses lettres de Louise de Marillac aux Filles de la Charité permettent de percevoir comment elle les a aidées à entrer dans le projet de la Compagnie. Pas de grands discours, mais des rappels précis, tenant compte des personnes et des réalités de vie.

Eduquer à partir des petits faits de vie.

Ses lettres montrent comment elle apprend aux Sœurs à réfléchir à partir de petits faits très concrets.

Julienne Loret est à Chars avec une autre Sœur. Elle a trouvé bon de sonner la cloche pour avertir de l'heure de la prière. Louise s'étonne du maintien de cette habitude malgré ce qu'elle lui a dit

« Je pensais vous avoir mandé bien clairement que Monsieur Vincent m'avait dit qu'il fallait discontinuer à sonner les heures de vos exercices. »²

Et elle s'efforce de lui donner les raisons. Ce n'est pas la coutume chez les Filles de la Charité : elles n'ont pas à prendre les habitudes des Religieuses moniales. Julienne a besoin de se rappeler l'identité de toute Fille de la Charité. De plus Louise lui montre l' inanité de ce geste : car qui appelle-t-elle ? sa compagne est souvent au loin à soigner les malades.

« N'est-ce pas tympaniser son action, et Notre Seigneur nous enseigne de la faire en secret quand il n'y va que de notre intérêt particulier. »³

La simplicité doit être la marque des gestes de la Fille de la Charité.

A Saint Denis, une Sœur s'est mise en colère en voyant continuellement des chats présents autour des Soeurs durant le temps de la prière. La Sœur Servante a très mal supporté cette remarque et s'est plaint à Louise de Marillac. La réponse est sévère. La parcelle d'autorité reçue en étant nommé Sœur Servante ne permet pas de faire à sa guise. L'obéissance et le bon sens concernent toute Sœur :

« Cette Sœur s'était impatientée voyant plusieurs chats autour de vous et d'elle, au temps de l'oraison, et vous dites qu'ils déplaisent à une autre Sœur : mon Dieu, ma Sœur, que la vérité est aimable ! Combien y a-t-il que je vous ai priée de vous défaire de ces animaux et vous n'y prenez point garde ; et une Sœur manquera à vous obéir promptement ! »⁴

La réponse est un peu cinglante car Louise connaît bien la Sœur Servante, une Sœur au fort tempérament. Elle rappelle que l'exemple vaut mieux que des paroles sévères.

Si la Soeur est d'un tempérament plus fragile, Louise fait la remarque avec beaucoup plus de précaution. Geneviève Doinel a reçu d'un des habitants de Chantilly un beau poisson qu'il vient de pêcher dans la Nonette qui traverse le village. Toute fière de ce beau cadeau, Geneviève est heureuse de l'expédier à la Maison Mère à Paris. Louise de Marillac lui fait remarquer qu'elle aurait dû partager ce

² Louise de Marillac à Julienne Loret - 1er septembre 1651 - Ecrits 367

³ Louise de Marillac à Julienne Loret - 1er septembre 1651 - Ecrits 367

⁴ Louise de Marillac à la Sœur Servante de Saint Denis - sans date - Ecrits 677

beau poisson avec les pauvres peu habitués à un tel festin. Mais quelle délicatesse pour lui dire que ce mets a cependant été apprécié par les Sœurs malades

« Je vous remercie très humblement, ma chère Sœur, au nom de toute la Communauté de votre beau poisson : s'il se fût pu reporter promptement, je vous aurais priée d'en faire festin à vos pauvres malades, car vous savez bien que notre Compagnie ne se traite pas de la sorte ; mais ne le pouvant, votre charité a servi à plusieurs de nos Sœurs infirmes, dont j'ai fait partie. »⁵

Eduquer en sachant demander conseil

Quoique Louise de Marillac soit d'un tempérament rapide, elle perçoit la nécessité de demander conseil pour éclairer les décisions à prendre.

Marthe s'est fait offrir par sa mère un étui avec tout le matériel pour faire les saignées. Ainsi équipée, elle pratique les saignées sans avis médical. Louise s'interroge sur l'attitude à avoir tant face à la Sœur que face à la mère et à la communauté où se trouve Marthe. Elle soumet le problème à Monsieur Vincent :

« Nous avons grand besoin d'instruction de votre Charité sur le sujet d'une faute assez notable d'une de nos Sœurs [...] Que nous devons faire pour telles fautes, me semblant bien nécessaires à l'avenir ces exemples pour le bien de la Compagnie, et que nous soyons averties de procéder en telles affaires avec justice et charité. »⁶

La mise en place de Conseillères auprès de la Supérieure Générale, d'Assistante auprès de la Sœur Servante dans les maisons ayant plus de 6 Sœurs va permettre la confrontation des idées, venir éclairer les choix à faire. L'acceptation totale et entière des collaboratrices apparaît comme un frein à l'autoritarisme.

« Comme elle (la supérieure) ne peut pas seule faire un si grand ouvrage, elle aura confiance en ses Sœurs officières. [...] Conférer souvent en général et quelquefois en particulier avec elles tant pour avoir plus de connaissance de ce qui se passe en la Compagnie, comme pour les avertir des besoins ou choses qu'elle aura sus ou remarqués, mais avec grande cordialité, douceur, les considérant comme partie d'elle-même. »⁷

Eduquer en relevant le positif

Si Louise de Marillac ne craint pas de relever ce qui ne va pas, elle ne veut jamais écraser la Sœur. Dans toutes ses lettres, elle s'efforce de relever un aspect positif dans le comportement de la Sœur.

Fin 1638, deux Sœurs quittent Paris pour la lointaine ville de Richelieu. C'est le premier départ loin de la capitale. Barbe Angiboust et Louise Ganset ont été choisies avec soin. Mais rapidement, ces deux fortes personnalités vont agir comme si elles étaient seules, ignorant la présence de l'autre. C'est la négation de la vie communautaire. Louise réagit fermement, invitant chacune des Sœurs à une révision de leur vie, leur signalant leurs manquements. Mais la lettre se termine en relevant la profondeur de leur vie spirituelle et le souci d'être fidèle à leurs engagements.

« J'offre à notre bon Dieu l'acte de réconciliation que je m'assure vous ferez de tous vos cœurs remplis de bonne volonté, auxquels j'unis le mien, afin que nous obtenions ensemble la miséricorde dont nous avons besoin et la grâce de vivre dorénavant de l'amour de Jésus Crucifié.. »⁸

A Angers, la Sœur Servante, Madeleine Mongert a un tempérament de feu. En parlant d'elle, Monsieur Vincent disait qu'elle avait de « fortes passions ». Malgré les résolutions prises au cours de sa retraite annuelle, elle s'est encore laissée emporter par une forte colère. Très douloureuse, elle a écrit sa peine à Louise de Marillac. La réponse commence par l'interroger sur son attitude et le retentissement dans sa communauté:

« Et quoi, ma chère Sœur, penserions-nous ne point devoir être contredite ? Pensons-nous que tout le monde nous doit céder, et que l'on soit obligé à trouver bon tout ce que nous disons et faisons, et que

⁵ Louise de Marillac à Geneviève Doinel - 10 mars 1657 - Ecrits 541

⁶ Louise de Marillac à Monsieur Vincent - novembre 1646 - Ecrits 182

⁷ Règlement pour la Supérieure Générale - Ecrits 748

⁸ Louise de Marillac à Barbe et Louise à Richelieu - 26 octobre 1639 - Ecrits 22

nous devons faire ce que nous voulons sans en rendre compte à personne ? ... Et nos pauvres Sœurs qu'est-ce qu'elles ont fait durant ce temps, et votre exemple ne leur a-t-il point fait de dommage ?»⁹

Mais immédiatement vient l'encouragement. Madeleine ne doit pas se culpabiliser à l'excès. Son regard doit se modifier. Toute faute peut devenir moyen de progression :

*« Il faut pourtant que je vous dise que je ne crois pas le mal si grand que vous me le faites paraître... Ne regardez pas cette faute avec aigreur, mais admirez la bonté de Dieu de vous avoir souffert cette petite faute pour vous apprendre à vous humilier plus parfaitement que vous n'avez fait le passé. »*¹⁰

Eduquer en acceptant les initiatives

En septembre 1654, deux Sœurs sont envoyées aider les Dames de la Confrérie de la Charité de Bernay. Une lettre de Louise de Marillac leur rappelle le projet de la Compagnie : aller rencontrer les pauvres chez eux pour leur apporter nourriture et soins, enseigner le catéchisme aux petites filles, vivre simplement. très vite Barbe et Laurence se trouvent confrontées aux exigences des Dames de la Charité. Celles-ci leur ont procuré comme demeure une maison assez cossue. Puis elles leur demandent d'y accueillir des petites filles l'hiver pour les éduquer. Enfin ces Dames, pour faciliter leur travail, envisagent d'aménager une maison et d'en faire un petit hôpital pour recevoir les malades de la campagne.

Les réactions de Louise de Marillac sont très modulées, tenant compte et de la situation locale et du projet de la Compagnie. Pour les filles pensionnaires, il n'y a pas d'hésitation. Si les parents peuvent payer une pension, c'est qu'ils ne sont pas totalement pauvres. Les Sœurs doivent donner priorité aux vraiment pauvres. Les Sœurs sont invitées à renvoyer immédiatement leurs pensionnaires.

La maison cossue pose problème. Cependant elle a été mise à la disposition des Sœurs par les Dames. Louise hésite à s'opposer à la générosité de ces Dames. Elle demande aux deux Sœurs de réfléchir à la manière dont elles situent à l'intérieur de cette maison bourgeoise et d'accepter la dépendance comme une forme de pauvreté.

*« Que vous dirai-je de cette belle maison que vous habitez, votre profession de bassesse et de pauvreté ne vous donne-t-elle point quelquefois des atteintes de crainte ? Si cela est, je veux croire que vous en faites des actes d'héroïque vertu intérieurement et extérieurement, en telle sorte que vous avez honte de paraître, vous estimant la moindre de tout le lieu, puisque vous n'y avez que le vivre et le vêtement que Dieu vous y fait donner gratuitement. »*¹¹

Reste la question de l'hôpital. En soi, cela va à l'encontre du projet initial de la Compagnie des Filles de la Charité, destinées à visiter les malades chez eux. Mais depuis sa fondation, la Compagnie a été amenée à répondre à de nouveaux appels provenant des hôpitaux. Des Sœurs ont été envoyées soigner les malades des Hôtel-Dieu d'Angers, de Nantes, de Montreuil sur Mer, d'Hennebont. Louise de Marillac et Vincent de Paul ont pu vérifier que ce nouveau service s'adressait à des hommes et des femmes démunis, incapables de demeurer chez eux faute de famille ou même de domicile.

Dans les bourgs comme Bernay, il n'est pas question de construire un Hôtel-Dieu. Ce ne peut être qu'une maison d'accueil pour quelques malades (à peine une dizaine).

*« Je n'avais point encore su la situation de la Maison des pauvres, mais mon Dieu, ma chère Sœur, lesquels seront ceux qui l'occuperont, ou que deviendra l'exercice des Dames de la Charité, si on contraint leurs malades de se ranger à l'hôpital ? Nous sommes obligées en tant que nous le pouvons d'empêcher cela, par de très humbles et charitables remontrances. »*¹²

A cause de la misère grandissante, cette nouvelle orientation est acceptée pour recevoir les mendiants de passage, pour accueillir des mourants sans famille. Mais des conditions sont nettement formulées : que ce nouveau service ne supprime pas la visite à domicile. Les Sœurs auront même à être attentives à ce que les Dames elles-mêmes poursuivent à visiter les malades chez eux.

« Vous voilà tantôt donc dans l'emploi de véritables hospitalières ; pourvu que cela n'interrompe point l'exercice de la Compagnie de la Charité, j'espère que tout ira bien, car si ce n'était cela il

⁹ Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - Ecrits 127

¹⁰ Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 27 juin 1645 - Ecrits 127

¹¹ Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 13 octobre 1656 - Ecrits 522

¹² Louise de Marillac à Barbe Angiboust - 13 octobre 1656 - Ecrits 522

serait à craindre ce qui est arrivé en d'autres endroits que ni l'un ni l'autre (ne) s'y puissent bien établir, je crois que vous y aurez égard. »¹³

Louise de Marillac apprend ainsi aux Sœurs que la fidélité ne peut être statique, qu'elle n'est vraie que si reste ouverte aux nouveaux besoins, aux nouveaux appels des pauvres.

Eduquer en assurant la formation

Si Vincent de Paul et Louise de Marillac ont assumé leur fonction d'autorité pendant de longues années. A partir de juin 1646 (13 ans après la fondation de la Compagnie des Filles de la Charité : ils ont 65 ans et 55 ans), ils mettent en place des structures pour former des Sœurs à l'animation et au gouvernement.

Les Conseils de la Compagnie réunissent quelques Sœurs parmi les plus anciennes et les plus aptes au gouvernement. Le 20 juin 1646, Vincent inaugure le premier Conseil par ces mots :

« Voici, mes chères filles, par la grâce de Dieu, un commencement d'ordre et de fondement que sa Providence jette en votre Compagnie par l'établissement de ce petit conseil. Nous sommes ici assemblés tant pour aviser à quelques nécessités, ainsi qu'il se pratique dans toutes les communautés bien réglées, que pour vous dire la manière dont vous vous y devez gouverner. »¹⁴

Les Sœurs vont entendre Louise de Marillac ou Vincent de Paul exposer l'affaire à traiter avec les raisons qui portent à la faire et ensuite celles qui s'y opposent. Elles vont apprendre dire leur propre opinion, en précisant les raisons de leur choix.

« Notez bien, mes sœurs, qu'il faut dire ... les raisons qui vous font être dans cette pensée. Que si une autre a parlé devant vous et que son avis soit différent du vôtre, il faut répondre aux raisons qu'elle a proposées par d'autres raisons, et dire : "Pour ce qui a été dit, qui est telle et telle chose, je réponds à cela telle et telle raison. »¹⁵

Ayant bien réfléchi aux raisons avancées, les Sœurs sont guettées par un danger, vouloir à tout prix que leur avis soit suivi. La formation se poursuit au long des différents Conseils.

« La faute où l'on pourrait tomber est, se regardant trop soi-même, de vouloir que ses opinions soient suivies; et si une autre est d'opinion contraire, vouloir avoir l'avantage, parce que l'on sait un peu mieux soutenir son opinion. Vouloir passer pour habile, parce que l'on sait donner des raisons pour appuyer ses sentiments, oh ! cela, mes filles, est un amour désordonné de sa propre estime, dont nous devons donner de garde plus que de toute autre chose. »¹⁶

Encouragées par Louise de Marillac et Vincent de Paul, les Sœurs n'hésitent à donner leur avis, à exposer leur raisons, au besoin à les défendre, acceptant cependant à la fin de la réunion, la décision retenue même si elle n'est pas celle qu'elles ont soutenue.

Dans ses lettres, Louise poursuit la formation de celles qui sont parties au loin. Elle n'hésite pas de leur dire qu'elles auront plus tard à veiller sur la Compagnie, à maintenir la fidélité à son projet, à son esprit. En 1659, après avoir fait remarquer à Françoise Carcireux, qui est à Narbonne, qu'elle perdait son temps dans des relations trop assidues avec des religieuses au lieu de servir les pauvres, elle ajoute :

« L'assurance que j'ai de votre amour et de votre fermeté pour votre vocation, fait que je vous dis franchement tout ce qui me vient dans l'esprit, et que je donne tous les avis que je crois devoir donner, et que je prévois devoir profiter à celles dont je pense que Dieu veut se servir pour faire subsister la Compagnie dans l'esprit de la simplicité et de l'humilité de Jésus-Christ. »¹⁷

Quelques années plus tard, Françoise sera nommée Conseillère de la Compagnie des Filles de la Charité.

¹³ Louise de Marillac à barbe Angiboust - 17 novembre 1656 - Ecrits 523

¹⁴ Conseil de la Compagnie - 20 juin 1646 - Doc. 397

¹⁵ Conseil de la Compagnie - 9 novembre 1653 - Doc. 633

¹⁶ Conseil du 19 juin 1647 - Doc. 466

¹⁷ Louise de Marillac à Françoise Carcireux - 30 décembre 1659 - Ecrits 664

Conclusion

Le règlement que Louise de Marillac a écrit pour la Supérieure générale servira de conclusion, car il permet de voir comment elle a entrevu cette fonction d'autorité. Pour elle, c'est tout à la fois une charge et une chance.

L'autorité est une charge

Louise de Marillac aime utiliser une image parlante. Elle note dans le règlement pour la Supérieure générale :

*« Se considérer comme le mulet de la Compagnie, chargée de précieux trésors dont elle doit rendre (un) compte très exact. »*¹⁸

Le mulet est un animal vigoureux, robuste, patient et sobre, au pied solide et sûr, apte à porter de lourdes charges. Telle doit être toute personne ayant des responsabilités d'autorité. Elle le précise à Madeleine Mongert, responsable de la Communauté de l'hôpital d'Angers

*« Ma chère Sœur, voyez-vous, comme le mulet de la maison qui en doit porter tout le faix, et cela sera ainsi quand vous traiterez nos Sœurs de grand support et douceur; vous cachant souvent leurs fautes pour vous remettre les vôtres devant les yeux, les avertissant charitablement de leurs manquements dans les temps qui leur sera plus utile, ne disant jamais avoir d'affection particulière mais traiter avec elles de telle sorte qu'elles croient toutes être aimées et supportées de vous. »*¹⁹

L'autorité est une chance

Pour Louise de Marillac, l'autorité apparaît aussi comme une chance, car elle permet d'acquérir une plus grande connaissance de soi-même

*« Que la confusion de n'être ce qu'elle voudrait que les autres fussent, lui serve à acquérir la connaissance de soi-même. »*²⁰

C'est aussi un lieu où se vit une continuelle transformation personnelle, du fait de l'affrontement entre la toute puissance et la limite.

*« Elle ne doit point se considérer elle-même quand il est question, en général ou en particulier, du Bien de la Compagnie [...] Son principal soin est que les Règles se fassent exactement avec suavité et non par contrainte et elle le doit insinuer dans l'esprit de ses Sœurs par son exemple, puis par ses paroles. »*²¹

Louise a appris à se dégager des multiples enfermements qui la guettait, à effectuer un mouvement d'effacement d'elle-même afin d'être vraiment libre.

Pour Louise de Marillac, l'autorité est véritablement un instrument au service de la vie. Quelle joie profonde de pouvoir participer à l'éveil de la vie, tant vie humaine que vie spirituelle. C'est ce qu'elle explique à la Sœur Servante d'Angers qui vient d'accueillir dans sa communauté une jeune Sœur :

*« Regardez-la comme une jeune plante de qui vous pouvez espérer de bons fruits pour présenter un jour à la table éternelle de notre bon Dieu. Que vous serez heureuse, ma très chère Sœur, si par votre douceur et cordialité à la prévenir amoureusement, vous pouvez coopérer à la grâce pour sa perfection ! »*²²

La fonction d'autorité, une tâche difficile, mais une tâche exaltante.

¹⁸ Règlement pour la Supérieure Générale - Ecrits 748

¹⁹ Louise de Marillac à Madeleine Mongert - 9 septembre 1644 - Ecrits 117

²⁰ Règlement pour la Supérieure Générale - Ecrits 748

²¹ Règlement pour la Supérieure Générale - Ecrits 748

²² Louise de Marillac à Cécile Angiboust - 20 septembre 1650 - Ecrits 328